



VILLE DE  
MOIRANS-EN-MONTAGNE

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 19 novembre 2019

DEPARTEMENT DU JURA  
Arrondissement  
de Saint-Claude  
Canton de  
Moirans-en-Montagne

L'an deux mil dix-neuf, le dix-neuf novembre à 18h45, le Conseil Municipal de la commune de Moirans-en-Montagne était assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Serge LACROIX, Maire.

Membres excusés : ..... M. Alain-Stéphane OBERSON – pouvoir à M. Serge LACROIX  
..... M. Robert JEUNET – Pouvoir à Mme Catherine DURY  
..... Mme Rachel BOURGEOIS - Pouvoir à M. Grégoire LONG

Absents : ..... Mme Magali PEUGET, Mme Hülya KAPTAN, M. Patrice MOREL

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 13

Nombre de conseillers votants : 16

Date de la convocation : 13 novembre 2019

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire au sein du Conseil. Mme Catherine DURY ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

M. le Maire ouvre cette nouvelle séance du Conseil Municipal, en priant de bien vouloir l'excuser pour son retard. Il était en réunion du comité de pilotage pour la fusion des 4 intercommunalités. Il interroge les membres du Conseil quant à d'éventuelles remarques sur le compte-rendu de séance du 30 septembre 2019. Aucune remarque n'est formulée.

## 1. **Projet de revitalisation du bourg-centre**

### **Plan Local d'Urbanisme Intercommunal – Projet de zonage et de règlement**

M. le Maire remercie M. Gérald HUSSON, vice-président de la Communauté de Communes Jura Sud chargé de l'Environnement et du Parc naturel régional du Haut Jura, pour sa présence ce soir. L'intervention de M. Gérald HUSSON portera sur les enjeux du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, en cours d'élaboration.

M. Gérald HUSSON revient sur l'avancée du PLUi et explique les enjeux de la prochaine étape de rédaction de ce document de planification.

Lors de sa précédente intervention en séance du 20 mai 2019, M. Gérald HUSSON avec M. Maxime BACHETTI ont présenté les grandes lignes du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). Ce projet politique à l'échelle de Jura Sud a été validé par les 17 communes et par la communauté de communes Jura Sud. Il s'agit maintenant d'écrire le règlement et de définir les plans de zonage du PLUi.

Le PLUi comprend plusieurs secteurs ou zonages : UA (zone urbaine résidentielle), UY (zone d'activité économique industrielle), A (agricole), N (naturelle) etc. Moirans-en-Montagne est la seule commune qui dispose d'une zone UAa (centre-bourg, pluralité de fonctions). Ce secteur correspond au cœur de ville, avec son linéaire de commerces, un bâti de type R+2 et R+3.

A ce stade de l'élaboration du PLUi, Moirans-en-Montagne a la chance de disposer d'un PLU communal déjà en vigueur. Le PLUi peut donc reprendre certains éléments spécifiques à Moirans-en-Montagne et inscrits au PLU.

La particularité du bourg-centre est aussi de porter un projet d'intérêt communautaire, à savoir sa revitalisation. Le bourg-centre de la CC Jura Sud a été retenu parmi les 40 bourgs-centres en région Bourgogne-Franche-Comté, la convention « Opération de revitalisation de Territoire » a été signée le 15 novembre 2019 avec la Préfecture, ainsi qu'avec la Région en avril dernier. Les outils sont donc en place dans une logique de projets : traitement par quartier, requalification des espaces publics etc. Il s'agit maintenant de traduire ces projets dans le PLUi : une fiche spécifique est à rédiger pour le projet du Regardoir, pour le quartier de l'enfant, pour le quartier de la salle des fêtes, de la Côte du Four etc.

M. Gérald HUSSON présente ensuite le plan de zonage par secteur. Les classements suivants seront à examiner par la commune plus spécifiquement :

Secteur UAa :

La zone UAa nécessitera un règlement très spécifique intégrant les enjeux définis dans l'étude de programmation de la revitalisation, ainsi que les évolutions réglementaires reprises dans le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT). L'opération façade – galerie – jardin, pré-définie par l'étude du cabinet Wow doit apparaître dans le PLUi, en particulier les prescriptions rédigées par Wow doivent être intégrées dans le règlement de la zone UAa.

Zones 1AU :

Les zones d'extension possibles sont classées en 1AU, elles viennent en extension de la poche urbaine. Une évaluation environnementale a été effectuée pour ces zones 1AU. La commune devra définir précisément les projets d'aménagement à privilégier.

Emplacements réservés :

Le PLUi comprend également des « Emplacements réservés », lesquels correspondent à des secteurs pour lesquels la commune a un projet d'intérêt public.

Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) :

Les quartiers de la salle des fêtes et de la Côte du Four feront l'objet d'OAP : cela signifie que le projet d'aménagement sera déterminé sur la base de l'étude de programmation Soliha.

D'un point de vue général, M. Gérald HUSSON propose de rédiger le règlement de manière à réglementer les développements sans les freiner systématiquement. Cela implique un travail très prospectif de la part des élus de Moirans-en-Montagne. Chaque secteur doit faire l'objet d'une réflexion sur son devenir, tout en conservant une cohérence avec le projet de revitalisation : le développement de nouveaux commerces en périphérie doit être pensé sans porter préjudice aux commerces du centre-ville, il conviendra de prévoir un emplacement réservé pour le pôle multimodal près de la salle des fêtes (bornes électriques, etc.).

L'objectif est aujourd'hui d'arrêter un PLUi dans les meilleurs délais, étant précisé que les 3 autres communautés de communes (Arinthod, Orgelet et Clairvaux-les-lacs) travaillent également à l'élaboration de leur PLUi. Il s'agira ensuite de fusionner ces 4 PLUi en un seul document.

M. Gérald HUSSON propose de créer un groupe de travail au sein du Conseil Municipal qui se réunira tous les 15 jours jusqu'à la fin février 2020, pour définir les éléments de réglementation des OAP, des emplacements réservés et des zones d'extensions envisagées.

M. le Maire remercie M. Gérald HUSSON pour ses explications sur ce document de planification intercommunale.

M. le Maire présente ensuite à l'ensemble des membres du Conseil présents Mme Monique VIVIANI arrivée le 1<sup>er</sup> novembre 2019 au sein de l'équipe administrative de la mairie de Moirans-en-Montagne. Issue du recrutement de la Gendarmerie Nationale, Mme VIVIANI est actuellement en reconversion professionnelle par voie de détachement.

## **2. Communauté de Communes Jura Sud et affaires foncières**

### **Communauté de Communes Jura Sud - Rapport d'activité 2018**

M. le Maire rappelle que l'élaboration de ce rapport par l'intercommunalité est obligatoire (article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales). Ce document est consultable sur le site de la Communauté de Communes Jura Sud. Il a été présenté en conseil communautaire du 6 juin 2019. Ce document rappelle les compétences actuellement exercées par Jura Sud et présente le bilan des réalisations de l'intercommunalité au cours de l'année 2018. M. le Maire invite chacun à prendre connaissance de ce document.

M. le Préfet a diffusé le 14 novembre 2019 l'arrêté de fusion des 4 intercommunalités à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020. Cette nouvelle communauté de communes totalise 25 486 habitants, répartis sur 92 communes.

### **Acquisition des terrains aux consorts Mastier – Mont Robert**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que les consorts Mastier ont confirmé le 14 octobre 2019 par courrier de Maître RUEZ (Chaussin) leur accord pour la cession de la parcelle cadastrée section AL n°16 au prix de 4 500 €. Il est proposé d'acquérir cette parcelle de terrain située sur le Mont Robert selon ces conditions.

**Le résultat du vote est le suivant :**

- Pour : 16
- Contre : 0
- Abstention : 0

## **3. Avancement des travaux des commissions communales**

### **3.1 Commission Affaires Sociales – Logement - M. Jean-Pierre BROCARD**

#### **Repas des aînés**

M. Jean-Pierre BROCARD remercie l'ensemble des personnes ayant préparé et participé à l'organisation de cette journée. Le repas des aînés a une nouvelle fois été une belle réussite puisqu'il a réuni 149 personnes contre 135 l'an passé, autour du thème des années 60. M. Jean-Pierre BROCARD précise que le budget alloué à l'événement a été respecté. Le montant total des dépenses est de 6 467 €, comprenant également le goûter. La date du prochain repas des aînés a été fixée le 11 octobre 2020.

M. le Maire remercie toute l'équipe ainsi que M. Jean-Pierre BROCARD, pour leur investissement dans la préparation de ce repas.

### **3.2 Commission Education – Culture – Vie associative – Mme Laurence MAS**

Mme Laurence MAS rappelle que le lancement des illuminations de Noël aura lieu le samedi 30 novembre 2019 à partir de 18 heures. La soirée sera animée par le groupe musical Jazz American Quartet, ainsi que par l'association canine de Jeurre. Mme Laurence MAS précise qu'une tombola aura lieu au profit du Téléthon. Le centre-ville sera décoré avec de nouveaux éléments répartis sur les deux places, ainsi que de nouvelles traversées de rue. Un carrousel sera installé sur la place de la mairie.

En outre, l'événement Noël au Pays du Jouet se déroulera du vendredi 20 au dimanche 22 décembre 2019. Les travaux devraient permettre de placer ces décorations de Noël comme les années précédentes et les spectacles de rue devraient se dérouler sans grande difficulté.

*Départ de Mme Sandrine PRUDENT à 19h45 (pouvoir à Mme Mekkia ED-DHIMENE).*

### 3.3 Commission Travaux et Environnement – M. Didier Berrez

#### Chaufferie Biomasse :

M. Didier BERREZ présente le tableau récapitulatif des offres pour l'ensemble des lots. Il est proposé d'examiner les résultats des lots 2, 4 et 5, qui avaient été déclarés infructueux et pour lesquels une nouvelle consultation a été engagée.

Il est proposé d'attribuer les lots comme suit :

Lot n°2 - Fondations par pieux forés tubes : Ets. FRANKI, 02 rue François Arago - 39800 Poligny, pour un montant total de 33 087,50 €.

Lot n°4 – Charpente – Couverture Zinc – Bardage – Zinguerie : Ets. Mariller, 30 chemin de la Barbuise – 39270 Orgelet, pour un montant total de 36 535,21 €.

Lot n°5 – Serrurerie : Ets. Ducrot, 120 chemin de Quintigny – 39210 Saint Germain-les-Arlay pour un montant total de 15 803,80 €.

Il est également proposé d'approuver le plan de financement suivant après consultation des entreprises :

#### Dépenses :

Chaufferie :	456 613 € HT
Réseau :	201 562 € HT
<b>TOTAL :</b>	<b>658 175 € HT</b>

#### Recettes :

Etat :	134 009 €
FEDER :	279 241 €
Région BFC :	33 480 €
Département 39 :	61 400 €
Commune 23% :	150 045 €
<b>TOTAL :</b>	<b>658 175 €</b>

Et d'autoriser le Maire à signer le marché et toutes pièces à intervenir sur ce dossier.

#### Le résultat du vote est le suivant :

- Pour : 16
- Contre : 0
- Abstention : 0

#### Travaux au centre-ville :

M. Didier BERREZ présente l'avancement des travaux d'aménagements urbains. Le programme E-Lum pour cette année comprend le renouvellement de l'éclairage public en LED. Les travaux ont déjà commencé Rue Pasteur, Rue Proudhon, Rue du Jura et Rue Anatole France.

Les travaux de voirie ont démarré mais sont pénalisés par la météo. Le coulage des bétons désactivés ne peut être mis en œuvre. Une fiche « Info Travaux » est diffusée régulièrement aux riverains et dans les commerces. M. Didier BERREZ rappelle que ces travaux sont conduits par M. Cédric CHARDON –Atelier Chardon Paysages et le SIDEC pour la partie électrique.

M. le Maire complète en indiquant que le ravalement de la façade du mur restant Côte du Four est en cours. Lorsque ces travaux seront terminés, un état des lieux sera réalisé par un huissier mandaté par l'entreprise GAIAL.

#### Restauration scolaire :

Les travaux de la rampe d'accès pour les personnes à mobilité réduite sont achevés et le chantier électrique est en cours.

### 3.4 Commission des finances – M. Jacques Bauduret

- M. Jacques Bauduret propose de verser les subventions aux associations suivantes :
- Les Francas du Jura : 35 255 € (fonctionnement de l'accueil de loisirs Tom Pouce)
  - La Fraternelle : 12 500 € (fonctionnement du cinéma)
  - Amicale des Pompiers : 335 euros

**Le résultat du vote est le suivant :**

- Pour : 16
- Contre : 0
- Abstention : 0

#### **4 Questions diverses et communications :**

M. le Maire félicite l'ensemble des entreprises qui travaillent proprement sur le chantier de la revitalisation du bourg-centre.

Il rappelle que de nombreuses incivilités sont constatées actuellement et que plusieurs dépôts de plainte ont été faits à la gendarmerie de Moirans-en-Montagne.

M. le Maire fait également mention de la recrudescence des cambriolages dans certains bâtiments publics en période hivernale et à l'approche des fêtes.

Faisant suite à la pétition transmise en mairie contre les nuisances sonores engendrées par les courses automobiles et motos sur le circuit du karting, M. le Maire informe le conseil municipal qu'il avait déjà contacté le gérant du site : le circuit n'est pas homologué pour ce type de pratique (voitures). M. le Maire déplore le fait qu'aucune réponse n'a pu être apportée au porteur de la pétition, signée par une quarantaine de personnes, ce dernier n'ayant pas communiqué ses coordonnées.

M. le Maire rappelle également la nécessité de ne pas nourrir les animaux et notamment les chats errants. Il précise qu'une nouvelle campagne de stérilisation devrait être menée.

M. Eddy LUSSIANA fait part des remerciements de M. PHILIPPONET pour avoir fait évacuer le véhicule épave stationné depuis 3 ans derrière l'agence Manpower.

Le dossier concernant les véhicules et le stationnement abusif sur la commune est également en cours de résolution avec une reprise de contact avec la gendarmerie de Saint-Claude. Une rencontre est prévue courant janvier 2020.

M. le Maire fait part au conseil des remerciements émis par Mme Marie-Christine DALLOZ, suite à l'envoi des Brèves Municipales.

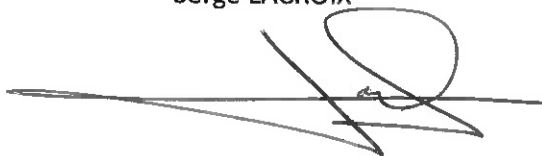
Le prochain Conseil municipal est fixé au mercredi 18 décembre 2019. Le prochain Conseil Communautaire est fixé au 16 décembre 2019.

**M. le Maire remercie l'assemblée et lève la séance à 20h30.**

*Le secrétaire de séance*  
Catherine Dury



*Le Maire,*  
Serge LACROIX



*Les Conseillers Municipaux*

Jean-Pierre BROCARD 	Laurence MAS 	Didier BERRÉZ 	Jacques BAUDURET 	Nicolas BOEUF 
Annabelle BOUVARD 	Mekkia ED-DHIMENE 	Jean-Pierre LANCON 	Grégoire LONG 	Eddy LUSSIANA 
Sandrine PRUDENT 				